

# Débats des Communes

## PREMIÈRE SESSION—ONZIÈME PARLEMENT

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 20 janvier 1909.

Ce jour étant le premier de la première session de la onzième législature, réunie pour l'expédition des affaires, M. Thomas Barnard Flint, maître-ès-arts, docteur en droit, greffier de la Chambre des communes, et le lieutenant-colonel Henry Robert Smith, sergent d'armes, M. Jean-Baptiste René Laplante, greffier adjoint, et M. Arthur O'Brien, maître-ès-arts, rédacteur des lois, commissaires nommés *ad interim potestatem* afin d'assermenter les membres de la Chambre des communes faisant acte de présence en conformité de leur devoir, M. James G. Foley, greffier de la couronne en chancellerie, remet à M. Thomas Barnard Flint la liste des noms des députés élus pour servir au cours de la présente législature. Les commissaires ci-haut désignés assermentent les députés présents, puis ces derniers retournent à leurs sièges, après avoir signé la formule du serment.

Le greffier de la Chambre donne à la Chambre lecture de la communication suivante qu'il a reçue de S. Exc. le Gouverneur général :

Ottawa, le 19 janvier 1909.

Au greffier de la Chambre des communes.

Monsieur,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous informer que le juge en chef du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, afin d'ouvrir la session du parlement fédéral, le mercredi, 20 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé) : J. HANBURY-WILLIAMS,

Colonel,

Secrétaire du Gouverneur général.

Le capitaine Ernest John Chambers, huissier à verge noire, transmet un message dont voici la teneur :

Messieurs de la Chambre des communes,

Son Honneur le juge en chef du Canada, suppléant du Gouverneur général, désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

Les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibéra-

tions du Sénat, et le président du Sénat s'exprime comme suit :

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer la législature actuelle du Canada, avant que le président de la Chambre des communes ait été choisi en conformité de la loi; mais, que demain même, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation de cette législature.

### ELECTION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE.

Et les membres de la Chambre des communes étant de retour.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER, (premier ministre) dit: Monsieur Flint, j'ai l'honneur d'inviter la Chambre à accomplir le devoir qui lui incombe, au cours de cette séance même, au début de cette nouvelle législature. De l'importance des fonctions attachées à la haute dignité de président de la Chambre, ainsi que des qualités exigées du titulaire de cette charge, il serait tout à fait superflu de dire un seul mot. Le député choisi pour remplir cette haute dignité a déjà acquis une certaine expérience dans l'exercice de fonctions similaires, et il y a dans ce fait une nouvelle garantie que dans l'exercice de la fonction de président de la Chambre il apportera l'intégrité, la dignité, l'esprit d'équité et l'impartialité voulus. Au parlement britannique, l'origine et le modèle de tous les parlements, par suite d'une loi non écrite, mais absolue et invariable, l'inamovibilité est attachée à la charge d'Orateur, et ainsi l'Orateur de la Chambre des communes est réélu à chaque législature, jusqu'à ce que la maladie ou le poids des années le mette dans l'impuissance de vaquer à ses fonctions.

Le résultat naturel de cette coutume en vogue dans la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, c'est que cette charge de président de la Chambre a donné sa pleine mesure d'utilité et de valeur.

Pour mon propre compte, j'ai souvent regretté que cette coutume n'ait pas été adoptée au Canada. Je me souviens qu'au